

MOBILISATION DES PAYS FRANCOPHONES POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous, ministres et représentants des États, gouvernements, organisations gouvernementales et non-gouvernementales de pays francophones,

Déclarons ce qui suit :

Conscients que les accidents de la route constituent un problème majeur de santé publique à l'échelle mondiale, qu'ils sont l'une des principales causes de traumatismes et que le nombre de tués s'établit à 1,3 million chaque année et le nombre de blessés entre 20 et 50 millions par année;

Nous déclarant préoccupés par la projection de l'Organisation mondiale de la santé dans son rapport intitulé *Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation*, selon lequel, si rien n'est fait, de la neuvième cause de décès à l'échelle mondiale aujourd'hui, les accidents de la route deviendraient la cinquième cause en 2030;

Prenant acte de la résolution des Nations Unies, adoptée à la suite de la Déclaration de Moscou, proclamant la décennie 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière » en vue de stabiliser, puis de réduire, le nombre de décès imputables aux accidents de la route dans le monde, en multipliant les activités menées aux niveaux régional, national et international;

Sommes résolus, dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, à réaffirmer notre volonté d'améliorer la sécurité routière en privilégiant les actions suivantes :

1. Agir sur les principaux facteurs de risques reconnus que sont les excès de vitesse, la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, le non-port de la ceinture de sécurité et le défaut d'utilisation du casque protecteur ainsi que pour l'amélioration des infrastructures routières, afin de favoriser le développement d'un espace routier francophone solidaire de sécurité routière.
2. Favoriser le déplacement sécuritaire de tous les usagers de la route et en particulier des usagers vulnérables que sont les piétons, les cyclistes, les usagers de deux-roues motorisés et les personnes à mobilité réduite par l'échange de bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans certains pays et qui sont susceptibles, sous réserve d'adaptations aux situations locales, d'être mises en œuvre dans d'autres pays et par l'adoption de lois et de politiques. L'usage de la même langue doit faciliter l'échange d'ouvrages de référence mettant en avant les concepts de cohabitation de l'ensemble des usagers et le partage des espaces reliés à la mobilité favorisant les transports actifs notamment dans les villes du monde francophone.
3. Favoriser l'adoption de politiques de sécurité routière et de législations en échangeant les bonnes pratiques contenues dans les codes de la route des pays francophones, dans le cadre des conventions internationales de Vienne du 8 novembre 1968, sur la circulation routière et sur la signalisation routière.

4. Encourager et renforcer, à travers tous les pays francophones, les activités liées à l'éducation routière, destinées aux jeunes usagers de la route et aux jeunes conducteurs (moins de 25 ans), en établissant des partenariats entre pays francophones. Dans ceux qui connaissent un phénomène de vieillissement de leur population, la question de la mobilité en toute sécurité des personnes âgées fera l'objet d'échanges spécifiques dans le but de proposer des solutions communes.
5. Développer un réseau stratégique de partage des connaissances et d'expériences des pays francophones en matière de sécurité routière afin d'encourager l'échange de pratiques optimales, de partager les succès et de favoriser la coopération internationale en milieu francophone.

Exprimons notre volonté d'intégrer les actions communes des pays francophones dans le cadre de la Décennie de l'action pour la sécurité routière (2011-2020), consacrée par la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2010.

Exprimons notre intention de dresser un bilan intermédiaire des actions accomplies au terme de deux ans suivant cet engagement, puis ensuite tous les deux ans, ainsi qu'un bilan final au terme de la Décennie de l'action pour la sécurité routière.

Le ministre des Transports du Québec



Pierre Moreau

Signé à Québec, le 5 octobre 2011

Le délégué interministériel à la sécurité routière, pour le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration de la France



Jean-Luc Nevache

Signé à Québec, le 5 octobre 2011